

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 10A

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 10A
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2021, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2021 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 16 décembre 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 16 DECEMBRE 2021
--

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2021 et 2022, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Épargne un crédit d'un montant de 1 000 000 d'euros (un million d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Caisse d'Épargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 1 000 000 d'euros (un million d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois ;
- commission d'engagement : 500 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/06/2022 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.20 % ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/06/2022, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0.20 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- valeur indicative de l'index de référence : -0,603% constaté le 13/12/2021 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3 % du capital remboursé par anticipation selon les conditions particulières.

Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : 30/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : aucune.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée




Marion CANALES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 10B

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 10B
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2021, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2021 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 16 décembre 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 16 DECEMBRE 2021

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2021 et 2022, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Epargne un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Caisse d'Epargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois ;
- commission d'engagement : 1 000 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/06/2022 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.20 % ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/06/2022, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0.20 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- valeur indicative de l'index de référence : - 0,603 % constaté le 13/12/2021 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3 % du capital remboursé par anticipation selon les conditions particulières.

Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : 30/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : aucune.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 10C

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 10C
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2021, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2021 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 16 décembre 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 16 DECEMBRE 2021

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2021 et 2022, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Epargne un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Caisse d'Epargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 12 mois ;
- commission d'engagement : 1 000 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- déblocage : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/12/2022 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.23 % ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/12/2022, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0.23 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- valeur indicative de l'index de référence : - 0,603 % constaté le 13/12/2021 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3 % du capital remboursé par anticipation selon les conditions particulières.

Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : 30/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : aucune.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 10D

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 10D
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2021, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2021 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 16 décembre 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 16 DECEMBRE 2021
--

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2021 et 2022, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Epargne un crédit d'un montant de 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Caisse d'Epargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 12 mois ;
- commission d'engagement : 1 500 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- débloqué : mobilisation des fonds au gré de l'emprunteur par versement unique ou fractionnés (minimum 10 000 €), mobilisation totale au plus tard le 25/12/2022 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.23 % ;
- commission de dédit : aucune ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- règlement des intérêts : au point de départ de l'amortissement.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/12/2022, ou avant sur demande de l'emprunteur ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0.23 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- valeur indicative de l'index de référence : - 0,603 % constaté le 13/12/2021 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3 % du capital remboursé par anticipation selon les conditions particulières.

Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : 30/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : aucune.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 10E

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 10E
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2021, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2021 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 16 décembre 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 16 DECEMBRE 2021
--

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de ses programmes d'investissement 2021 et 2022, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Épargne un crédit d'un montant de 400 000 euros (quatre cent mille euros) sur une durée de 20 années pour son budget Centre d'Exposition et de Congrès.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : Centre d'Exposition et de Congrès ;
- prêteur : Caisse d'Épargne ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 400 000 euros (quatre cent mille euros) ;
- durée du crédit : 20 ans ;
- commission d'engagement : 400 € ;
- score Gissler : 1A.

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- débloqué : mobilisation totale au plus tard le 25/12/2021 ;
- index de référence : Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.17 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- règlement des intérêts intercalaires : prélèvement automatique avec la première échéance.

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- point de départ de l'amortissement : au plus tard le 25/12/2021 ;
- durée d'amortissement : 20 ans (différé inclus le cas échéant) ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 majoré de la marge de 0.17 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- date de la 1^{ère} échéance : date du point de départ de l'amortissement augmenté d'une période ;
- valeur indicative de l'index de référence : -0,603% constaté le 13/12/2021 (réputé égal à zéro en cas de valeur négative) ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité forfaitaire de 3 % du capital remboursé par anticipation selon les conditions particulières.

Caractéristiques de la phase d'amortissement en cas d'option de passage à taux fixe :

- taux applicable : taux fixe du barème en vigueur du prêteur de durée égale à la durée résiduelle du prêt, pour un amortissement identique à celui des échéances restantes ;
- base de calcul : 30/360 ;
- indemnité de remboursement anticipé : actuarielle ;
- commission de passage à taux fixe : aucune.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 AVR. 2022**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée




Marion CANALES